

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ABROGATION DE L'ARRÊTÉ ZONAL PORTANT SUR LA POLLUTION UNIQUEMENT DANS DÉPARTEMENT DE L' AISNE

Laon, le 17 juin 2022

Le bulletin de l'association agréée de surveillance de la qualité de l'air, ATMO Hauts-de-France, de ce jour ne prévoit plus la persistance d'un épisode de pollution à l'ozone dans le département de l'Aisne.

Les dispositions de l'arrêté zonal du 16 juin 2022, portant application de mesures propres à limiter l'ampleur et les effets de la pointe de pollution de l'air ambiant sur la population dans la région Hauts-de-France sont abrogées uniquement pour le département de l'Aisne à compter du 17 juin 2022 à 16h00.

Les prévisions sur l'évolution de la qualité de l'air sont disponibles sur le site internet de l'association agréée de surveillance de la qualité de l'air (Atmo) www.atmo-hdf.fr .